

## **ETAT DES LIEUX DE L'ENVIRONNEMENT : LA MEUSE EST BIEN PARTIE**

Les instances de concertation réunissant l'ensemble des acteurs de l'environnement dans le département, ont validé les conclusions de l'état des lieux de l'environnement fin avril 2003. Le bilan de l'environnement meusien est jugé dans l'ensemble satisfaisant, même s'il subsiste un certain nombre de handicaps que la Charte aura notamment pour fonction de réduire.

### **Les points forts de l'environnement :**

Parmi les motifs de satisfaction identifiés par l'état des lieux, figurent les constats suivants :

- La forêt meusienne, durement touchée par la tempête de décembre 1999, se reconstitue bien ;
- Les paysages variés et typiques des territoires meusiens contribuent au cadre de vie accueillant du département ;
- Les réseaux d'assainissement s'améliorent, mais des efforts doivent être encore poursuivis en milieu rural ;
- Les énergies renouvelables (bois-énergie, éolien, solaire) commencent à se développer ;
- La qualité de l'air est bonne et les nuisances sonores globalement acceptables ;
- La valorisation des déchets ménagers (collecte sélective) touchera cette année l'ensemble du département.

### **Ce qui doit être amélioré :**

Les points faibles relevés par l'état des lieux touchent à des questions essentielles pour l'avenir de la collectivité :

- L'absence de politique de préservation et de valorisation des espaces naturels risque de nuire, à terme, à la biodiversité remarquable du département ;
- Le patrimoine bâti meusien doit garder son originalité, or il souffre d'une certaine désaffection ;
- La ressource en eau potable est satisfaisante sur le plan quantitatif, mais doit encore être améliorée sur le plan qualitatif ;
- Les déchets autres que ménagers ne disposent pas encore d'une filière totalement organisée ;
- L'engagement fort des acteurs économiques dans des démarches de développement durable (Iso 14001, Eco-fermes) ne permet pas encore d'écarter totalement les risques pesant sur l'environnement et la santé et doit être soutenu ;
- La découverte de la Meuse « Verte » se trouve pénalisée par une image de marque touristique encore timide ;
- L'éducation et la sensibilisation à l'environnement sont dispensées par de nombreux organismes, qui doivent être davantage soutenus dans le cadre d'un réseau de compétences complémentaires permettant de mieux approcher les meusiens ;
- La culture du débat public local sur les grandes questions environnementales du département (T.G.V. Est, Laboratoire de Bure, aménagements du fleuve Meuse) est encore à mettre en place ;
- Les métiers de l'environnement doivent encore se faire connaître dans le département et les formations être adaptées aux réalités locales.

### **Dialoguer et agir :**

Afin de remédier à ces zones d'ombre, la Charte départementale pour l'Environnement conduira à définir des orientations stratégiques et des actions globales à mettre en œuvre dans le département dans l'esprit du développement durable.

Espace de rencontre et de concertation entre les acteurs de l'environnement dans le département, elle est ainsi conçue autant comme un outil de dialogue que comme un levier d'action pour les futures politiques environnementales.